

DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

Le 9 octobre 2019

No de dossier : 540603-25

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, rue du Square-Victoria, 2e étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet :

- ✚ **Demande d'adoption des normes de fiabilité relative aux automatismes de réseau et ressources de production décentralisées**
- ✚ **Commentaires de Rio Tinto Alcan inc. (« RTA »)**
- ✚ **Dossier R-4070-2018 – Normes des blocs 1 et 2**

Chère consœur,

a) Bloc 2 – Norme PRC-024-2

Dans sa décision D-2019-106, la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») demandait au Coordonnateur de la fiabilité (le « **Coordonnateur** ») de soumettre ses commentaires quant à la possibilité d'intégrer à l'Annexe Québec de la norme PRC-024-2 la courbe de tenue en surtension de la norme PRC-024-1 (Annexe Québec) actuellement en vigueur comme alternative à l'exemption proposée pour RTA, jusqu'à ce que la formation au dossier R-4015-2017 Phase 2 termine l'examen de cet aspect dans la phase présentement suspendue.

À cet égard, notre cliente, RTA, accepte la proposition émise par le Coordonnateur (pièce HQCF-6, document 1) à l'effet que la norme PRC-024-2 soit adoptée par la Régie, tout en accordant une exemption à RTA en attendant les décisions de la Cour supérieure ou de la Régie dans le dossier R-4015-2017.

b) Bloc 1 – Normes MOD-29-2a, EOP-004-4, PRC-001-1.1, PRC-012-2, PRC-019-2, PRC-023-4 et VAR-002-4.1

Quant au Bloc 1, RTA a pris connaissance des commentaires émis par le Coordonnateur (document HQCF-5, document 1) ainsi que des commentaires de l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (C-AQPER-0008) et n'a pas de remarque à émettre.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Dentons Canada S.E.N.C.R.L.

Pierre D. Grenier
PDG/ld

c.c. Me Jean-Olivier Tremblay, Hydro-Québec
Me Nicolas Dubé, Gowling WLG (AQPER)